



FOUNEX, LE 04 FEVRIER 2014/CL/10.01

COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITEE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË

PREAVIS MUNICIPAL N° 41/2011 - 2016

**concernant une demande d'augmentation des postes de budget routes et canalisations 2014
de CHF 21'000.00 et de CHF 19'500.00 en vue de l'exécution de travaux supplémentaires
au chemin du Petit Truet et au chemin des Grandes Vignes**

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Pour faire suite aux importantes intempéries des mois de juin et juillet 2013, nous avons été approchés par le propriétaire de la parcelle N° 482 concernant des problèmes d'inondations récurrents au chemin du Petit Truet.



Par ailleurs, il y a plusieurs années, les propriétaires des villas mitoyennes implantées sur la parcelle N° 310 située au chemin des Grandes Vignes, ont signalé des problèmes de refoulement des eaux usées. Un clapet anti-retour a donc été mis en place en 2007.

En septembre 2013, les propriétaires de la parcelle N° 310 ont repris contact avec la commune afin de lui signaler que le clapet se bloquait. Ceci a par ailleurs été dûment constaté lors des travaux de curage entrepris par la commune sur son réseau.



Mandat a donc été donné au bureau BS+R de Nyon afin de déterminer les causes de ces problèmes.

Chemin du Petit Truet – parcelle N° 482

Etat actuel et description du problème

Il a été constaté que lors des importantes pluies de la fin du mois de juillet 2013, les eaux de surface de la route se sont déversées dans le sous-sol de la villa sise sur la parcelle N° 482. Actuellement, le dévers de la chaussée dirige les eaux de surface de la route le long des bordures type Etat de Vaud qui délimitent le trottoir.

Compte tenu de la faible pente longitudinale de la chaussée à cet endroit, une petite rigole avait été créée afin d'amener les eaux de surface dans la grille existante située devant la parcelle voisine N° 609.

Si cette solution permet de reprendre le faible volume de pluie, elle n'est pas adaptée en cas de forte précipitation. En effet, en cas de pluie plus soutenue, la configuration de la chaussée fait que toutes les eaux qui ne peuvent pas être évacuées par cette rigole sont déversées dans la rampe de garage de la parcelle N° 482.

Solution proposée

Il conviendrait de rajouter un avaloir devant la parcelle N° 482, lequel sera raccordé sur le collecteur EC le plus proche, afin d'assurer une évacuation pour les eaux de surface même en cas de fortes précipitations (voir plan annexé).

Cette solution permet d'éviter le déversement des eaux de surface du chemin du Petit Truet (DP 1029) dans la propriété précitée.

Il y a lieu de noter que le propriétaire concerné ayant déjà été inondé à diverses reprises, son assurance dégât des eaux lui a fait comprendre qu'elle n'entrerait plus en matière dans le cadre d'un nouveau sinistre.

Coût des travaux

Le coût des travaux, à charge du compte 430.3142, a été estimé par le bureau d'ingénieurs comme suit :

Travaux de génie civil • Modification du dévers du trottoir	15'500.00
Honoraires ingénieur pour étude, organisation et suivi des travaux	2'500.00
Sous-total	18'000.00
Divers et imprévus	1'500.00
Sous-total	19'500.00
TVA 8 % arrondi	1'560.00
Total général TTC	CHF 21'060.00
Arrondi à	CHF 21'000.00

Procédure

Les travaux ci-dessus étant considérés comme de l'entretien, il n'est donc pas nécessaire de les soumettre à enquête publique.

Chemin des Grandes Vignes – Parcelle N° 310

Etat actuel et description du problème

Les travaux de recherche ont été effectués en deux phases, soit :

1. Evaluation et contrôle du raccordement privé sur le réseau d'assainissement communal.
 - Le raccordement dans le regard communal est réalisé correctement.
 - La pente de ce raccordement est de 1,27 % en amont du clapet ce qui est correct. Par contre, en aval du clapet la pente n'est que de 0,5 % ce qui est relativement faible.
 - Bien que dirigé dans le sens de l'écoulement et environ 20 cm plus haut que le fond de ce regard, le branchement se trouve globalement en face de la canalisation communale diamètre 500 mm avec une faible pente ce qui peut expliquer que des débris végétaux puissent perturber le fonctionnement du clapet anti-retour.
 - La configuration du regard dans lequel les eaux usées de ces villas sont raccordées peut expliquer l'origine des refoulements signalés.

2. Contrôle visuel du volume d'eau claire parasite (ECP) dans les collecteurs EU communaux.

- Il y a globalement beaucoup d'ECP dans ces collecteurs.
- Le raccordement de ces villas se situe au point de confluence de deux importantes branches du réseau d'évacuation des eaux usées de la commune.
- La provenance de ces ECP est diffuse et malgré un contrôle du réseau jusqu'à la hauteur de l'Ecole Internationale, il n'a pas été possible d'identifier un problème majeur.
- L'origine de ces ECP est donc vraisemblablement le cumul de nombreux défauts de faible importance.

Solution proposée

La solution la plus simple et la moins onéreuse consiste à reprendre le branchement privé de la parcelle N° 310 en amont de son point de raccordement actuel pour le brancher sur la partie supérieure du collecteur communal d'un diamètre de 300 mm qu'il croise actuellement (voir plan annexé).

Cette solution permettra de s'affranchir des problèmes liés à l'arrivée de la canalisation communale d'un diamètre de 500 mm en face du branchement privé existant.

Coût des travaux

Le coût des travaux, à charge du compte 460.3144, a été estimé par notre bureau d'ingénieurs comme suit :

Travaux de génie civil	14'000.00
Honoraires ingénieur pour étude, organisation et suivi des travaux	2'500.00
Sous-total	16'500.00
Divers et imprévus	1'500.00
Sous-total	18'000.00
TVA 8 % arrondi	1'440.00
Total général TTC	CHF 19'440.00
Arrondi à	CHF 19'500.00

Procédure

Les travaux ci-dessus étant considérés comme de l'entretien, il n'est donc pas non plus nécessaire de les soumettre à enquête publique.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous été fournies ici, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Founex

- vu le préavis municipal No 41/2011-2016 concernant une demande d'augmentation des postes de budget 2014 routes (430.3142) de CHF 21'000.00 et canalisations (430.3144) de CHF 19'500.00 en vue de l'exécution des travaux supplémentaires au chemin du Petit Truet et au chemin des Grandes Vignes
- ouï le rapport de la commission des routes,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal N° 41/2011-2016 concernant une demande d'augmentation des postes de budget 2014 routes (430.3142) de CHF 21'000.00 et canalisations (460.3144) de CHF 19'500.00 en vue de l'exécution des travaux supplémentaires du chemin du Petit Truet et au chemin des Grandes Vignes
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 21'000.00 sur le fonds de réserve concernant les travaux, compte n° 9281.004, et un montant de CHF 19'500.00 sur le fonds de réserve épuration, compte n° 9280.010,
3. de financer ces travaux par la trésorerie courante
4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 février 2014 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë



la secrétaire :

Claudine Luquiens



Le Municipal :

Jean-Pierre Debluë



**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal
N° 41/2011-2016 concernant une demande d'augmentation des postes de budget
routes et canalisations 2014 de CHF 21'000 et de CHF 19'500 en vue de l'exécution
de travaux supplémentaires au chemin du Petit Truet et au chemin des Grandes
Vignes.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission se sont réunis le mercredi 12 février à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné, en présence de Monsieur François Debluë, Syndic, ainsi que de Monsieur Jean-Pierre Debluë, Municipal en charge de cette affaire, Madame Audrey Barchha, Municipale et Monsieur Philippe Schirato, Municipal. Les explications fournies par la Municipalité et les réponses apportées à nos questions nous ont permis d'en débattre et de nous positionner.

Préambule

Le budget 2014 a été accepté l'année dernière y compris les dépenses pour les postes 430.3142, entretien infrastructures réseau routier et 460.3144, entretien canalisations. Dans un souci de transparence, la commune nous demande maintenant d'accepter une augmentation de ces postes de CHF 21'000 et CHF 19'500 respectivement, étant donné que nous sommes en mois de février et que des surprises supplémentaires pourraient arriver au courant de cette année. Il faut également noter que la Municipalité est autorisée à statuer sur des montants n'excédant pas CHF 20'000 par poste de budget.

Situation actuelle

Chemin du Petit Truet – Parcelle no. 482

Suite aux pluies diluviennes du 20 juin et du 28 juillet 2013, il a été constaté que les eaux de surface de la route se sont déversées dans le sous-sol de la villa sise sur la parcelle no. 482. Actuellement le dévers de la chaussée dirige les eaux de surface de la route le long des bordures qui délimitent le trottoir. Compte tenu de la faible pente longitudinale de la chaussée à cet endroit, une petite rigole avait été créée afin d'amener les eaux de surface dans la grille existante située devant la parcelle voisine no. 609.

Cette solution permet de reprendre le faible volume de pluie, cependant elle n'est pas adaptée en cas de fortes précipitations. Il conviendrait de rajouter un avaloir devant la parcelle no. 482, lequel serait raccordé sur le collecteur EC le plus proche.

Il y a lieu de noter que le propriétaire concerné, ayant déjà été inondé à plusieurs reprises, a vu son assurance dégât des eaux lui faire comprendre qu'elle n'entrera plus en matière dans le cadre d'un nouveau sinistre.

À noter encore que les travaux ci-dessous, étant considérés comme de l'entretien, ne doivent pas être soumis à enquête publique.

Coûts des travaux

Travaux de génie civil	CHF
• Modification du dévers du trottoir	15'500.00
Honoraires ingénieur pour étude, organisation et suivi des travaux	2'500.00
Sous-total HT	18'000.00
Divers et imprévus	1'500.00
Sous-total HTC	19'500.00
TVA 8% arrondi	1'560.00
Total général TTC	21'060.00
Arrondi à	21'000.00

Chemin des Grandes Vignes – Parcelle no. 310

Il y a plusieurs années, les propriétaires des villas mitoyennes implantées sur la parcelle no. 310 située au chemin des Grandes Vignes, ont signalé des problèmes de refoulement des eaux usées. Un clapet anti-retour a donc été mis en place en 2007. En septembre 2013, les propriétaires de ladite parcelle ont repris contact avec la commune afin de lui signaler que le clapet se bloquait. Ceci a par ailleurs été dûment constaté lors des travaux de curage entrepris par la commune sur son réseau.

Les travaux de recherche ont été effectués en deux phases, soit :

1. Évaluation et contrôle du raccordement privé sur le réseau d'assainissement communal
2. Contrôle visuel du volume d'eau claire parasite (ECP) dans les collecteurs EU communaux

Il en résulte, entre autre, que :

- Le raccordement dans le regard communal est réalisé correctement
- La pente de ce raccordement en aval du clapet est relativement faible
- Le branchement se trouve globalement en face de la canalisation communale diamètre 500mm avec une faible pente ce qui peut expliquer que des débris végétaux puissent perturber le fonctionnement du clapet anti-retour
- Le raccordement de ces villas se situe au point de confluence de deux importantes branches du réseau d'évacuation des EU de la commune
- L'origine de ces ECP est vraisemblablement le cumul de nombreux défauts de faibles importances

La solution la plus simple et la moins onéreuse consiste à reprendre le branchement privé de la parcelle no. 310 en amont de son point de raccordement actuel pour le brancher sur la partie supérieure du collecteur communal d'un diamètre de 300 mm qu'il croise actuellement.

Coûts des travaux

Travaux de génie civil	CHF 14'000.00
Honoraires ingénieur pour étude, organisation et suivi des travaux	2'500.00
Sous-total HT	16'500.00
Divers et imprévus	1'500.00
Sous-total HTC	18'000.00
TVA 8% arrondi	1'440.00
Total général TTC	19'440.00
Arrondi à	19'500.00

Comme pour la parcelle no. 482, ces travaux sont considérés comme de l'entretien et ils ne sont de ce fait pas soumis à enquête publique.

Conclusion

La Commission des Finances rappelle que la Commission des routes remet son propre rapport sur le présent préavis.

La Commission relève que ces travaux couvriront la commune de toutes dépenses ultérieures liées aux éventuelles futures plaintes des propriétaires dues au fait que les assurances ne couvriront plus des dégâts d'eau sur ces parcelles.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis municipal No 41/2011-2016 concernant une demande d'augmentation des postes de budget routes et canalisations 2014 de CHF 21'000 et de CHF 19'500 en vue de l'exécution des travaux supplémentaires au chemin du Petit Truet et au chemin des Grandes Vignes, en approuvant les décisions suivantes :

1. Adopter le préavis municipal no. 41/2011-2016 concernant une demande d'augmentation des postes de budget 2014 routes (430.3142) de CHF 21'000.00 et canalisations (460.3144) de CHF 19'500.00 en vue de l'exécution des travaux supplémentaires au chemin du Petit Truet et au chemin des Grandes Vignes
2. Autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 21'000.00 sur le fonds de réserve concernant les travaux, compte no. 9281.004, et un montant de CHF 19'500.00 sur le fonds de réserve épuration, compte no. 9280.010
3. Financer ces travaux par la trésorerie courante
4. Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi fait à Founex, le 17 février 2014.

Les membres de la Commission des Finances:

Claude BRIFFOD

Denis LEHOUX

Simon VAUCHER

Laurent KILCHHERR

Maurice MICHIELINI

Rapport de la Commission des routes concernant le:

Préavis municipal N° 41 / 2011-2016, concernant une demande d'augmentation des postes de budget routes et canalisations 2014 de CHF 21'000.- et de CHF 19'500 en vue de l'exécution de travaux supplémentaires au chemin du Petit Truet et au chemin des Grandes Vignes

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des routes se sont réunis le 12 février 2014 afin d'examiner le préavis municipal N° 41/2011-2016, qui nous a été présenté par M. Jean-Pierre Debluë, Municipal et François Debluë syndic. Des membres de la Commission des Finances ont assisté à la même séance de présentation.

A. Préambule

Les deux objets concernés par ce préavis ont pour origine le même problème. Lors d'importantes intempéries, comme celles que nous avons subies en juin et juillet 2013, la configuration de la chaussée et du réseau d'évacuation des eaux claires à ces endroits, ne permet pas d'évacuer les importantes quantités d'eau de surface, qui par débordement, finissent par inonder les habitations des parcelles n° 310 et 482.

B. Projet

Les travaux tels que présentés dans le préavis, dont l'étude a été confiée à un bureau d'ingénieurs, devraient permettre de résoudre les problèmes d'inondations dans la majorité des cas.

Les travaux proposés devant la parcelle n° 482, serait d'ajouter un avaloir raccordé sur le collecteur des eaux claires, afin d'évacuer les eaux de surface en cas de fortes précipitations.

Pour la parcelle n° 310, une simple reprise de la configuration des raccordements favorisera l'écoulement des eaux claires, surtout en cas de fortes précipitations.

C. Conclusion

La Commission des routes approuve le projet tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal N° 41/2011-2016, concernant les demandes de crédit de CHF 21'000.00 et de CHF 19'500.00 en vue de l'exécution de travaux supplémentaires au chemin du Petit Truet et au chemin des Grandes Vignes.

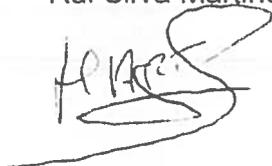
Ainsi fait à Founex, le 28 février 2014

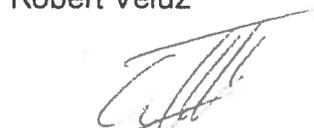
Pour la Commission des routes :


Lucien Ferrari


Robert Veluz

Rui Silva Martins




Christophe Hermanjat